

**Question posée par M. Alexis Corbière**

Député de la Seine-Saint-Denis  
Circonscription de Bagnolet – Montreuil

**Adressée à Mme Pénicaud**

Ministre du Travail

## Difficultés de financement des Fédérations des Maisons des Jeunes et de la Culture

Le député Alexis Corbière appelle l'attention de Madame la Ministre du Travail sur la situation financière alarmante des fédérations des Maisons des Jeunes et de la Culture et ses conséquences sur les formations professionnelles qu'elles dispensent.

Ces structures associatives sont des foyers de socialisation pour de nombreuses personnes, leur permettant de s'impliquer dans des activités culturelles diverses et variées au sein de leur collectivité. Elles participent de l'épanouissement de tout un chacun sur une base d'éducation populaire propice à la construction d'une société plus solidaire.

La Fédération des Maisons des jeunes et de la Culture d'Ile-de-France contribue à cette logique de cohésion sociale. Ses activités s'étendent sur 85 communes dans la région et concernent 500 000 franciliens avec la mobilisation de plusieurs milliers de salariés, bénévoles et militants associatifs. Ce maillage territorial assure la permanence des structures indispensables à la vie associative au sein de la région Ile-de-France.

Dans la perspective d'étendre et de développer son activité, la Fédération des MJC d'Ile-de-France a créé en 2014 une filière intitulée « Cadres de l'éducation populaire », assurant un diplôme certifié et une rémunération au SMIC de ses stagiaires. Le financement de cette formation était assuré, jusqu'en 2018, par les Organismes paritaires collecteurs agréés. Mais la suppression de ces derniers par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 dite « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » a contraint la Fédération des MJC d'Ile-de-France à suspendre cette filière. Ces problématiques juridiques s'ajoutent aux difficultés financières patentes auxquelles sont confrontées les fédérations de MJC. Déjà en 2017, la Fédération francilienne avait été contrainte de procéder au licenciement de dix-neuf personnes en raison de la baisse des subventions publiques. A ce jour, la crainte d'une liquidation judiciaire de l'entreprise associative est réelle, ce qui serait déplorable tant pour les personnes investies dans cette structure que pour ses usagers.

Le député demande à la Ministre du Travail de dévoiler ses intentions concernant l'avenir des fédérations des MJC et les formations qu'elles sont à même de proposer. Il demande en outre que soient rapidement annoncées les mesures envisagées pour remédier aux difficultés évoquées.